

Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration
Bureau de la vie démocratique
Section Élections politiques et professionnelles

Arrêté n° ~~38-2022-02-07-0007~~ du 08 FEV. 2022
fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote
dans la commune de Saint-Maurice-L'Exil

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2018-06-12-014 du 12 juin 2018 fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Saint-Maurice-L'Exil ;

CONSIDÉRANT les créations de voies intervenues sur la commune ;

ARRÊTE

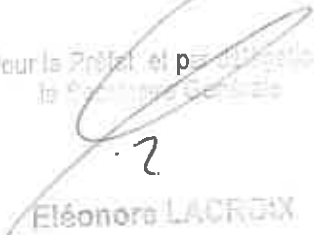
ARTICLE 1^{er} : Le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune de Saint-Maurice-L'Exil sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Isère, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vienne et le Maire de la commune de Saint-Maurice-L'Exil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour la Préfet et par délégation
le Préfet

Eléonora LACROIX

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
<p>Bureau de vote n°1 : <i>(centralisateur)</i> salle Louis Aragon</p>	Avenue des Dames Balcons du Pilat CCAS St Maurice l'Exil Chemin des Vignes Chemin Robert Margarit Collège Frédéric Mistral Espace Marcel Noyer Impasse de la Crésimelle Impasse de la Farandole Impasse de la Roche Impasse du Bois Coucou Impasse Godeau Impasse Louis Pasteur Le Bourg Les Chanines Lotissement Bois Coucou Passage Maurice Audin Place Saint Pierre de Tarentaise Route des Dames Rue Alphonse Daudet Rue Bertolt Brecht Rue de la Chenaie Rue de la Commune Rue de Lioure Rue Elsa Triolet Rue François Verguin Rue François Villon Rue Frédéric Mistral Rue Georges Bizet Rue Hélène Boucher Rue Jacques Brel Rue Jean Charcot Rue Jean Mermoz Rue Jules Vallès Rue Louis Lecoïn Rue Marcel Pagnol Rue Maurice Rivière Rue Sergent Geoffray Rue Victor Renelle Impasse Maryse Bastie Impasse Luce Douady Rue France Gall Impasse Camille Muffat Impasse Des Primeveres
<p>Bureau de vote n°2 : salle Louis Aragon</p>	Avenue des Iles Clos des Blaches Impasse Annie Girardot Impasse Beaumarchais Impasse Bellevue Impasse Gauguin Impasse George Sand Impasse Gérard Philippe Les Iles L'Ilon Passage Renoir Route des Iles

Rue Anne Frank
Rue Beau Soleil
Rue de la Fuchsine
Rue de la Paix
Rue des Iles
Rue George Sand
Rue Gérard Philippe
Rue Gustave Courbet
Rue Hector Berlioz
Rue Jean Poulmarch
Rue Louis Blanc
Rue Marcel Serve
Rue Michel Colucci
Rue Pottier et Clément (n ° 7 à la fin)
Rue De L'Illon

Bureau de vote n°3 :
salle Louis Aragon

Avenue des Ecoles
Avenue des Platanes
Chemin de Civert
Chemin du Buissard
Impasse Albert Calmette
Impasse de la Futaie
Impasse de la Serve
Impasse des Acacias
Impasse des Troènes
Impasse du Bois Levret
Impasse F Voltaire
Impasse Jacques Prévert
Impasse Jean Gabin
Impasse Lamartine
Impasse Maurice Ravel
Impasse Montaigne
Impasse Renée Lévy
Impasse Voltaire
La Rivoire
Louze
Montée de Louze
Plateau de Louze
RN 7
Rue Albert Camus
Rue Bellefontaine
Rue Bois Levret
Rue Danielle Casanova
Rue de Civert
Rue de Vireville
Rue des Allobroges
Rues des Chênes
Rue des Garennes
Rue des Lauriers
Rue des Lilas
Rue des Roses
Rue des Saules
Rue du Bois Levret
Rue du Château d'Eau
Rue Jean Moulin
Rue Jean Vilar (de 0 à 2)
Rue Pierre Ronsard
Rue Pottier et Clément (de 0 à 6)
Rue Sacco et Vanzetti
Rue Simone Signoret

	<p>Impasse Antoine De Saint-Exupery Impasse des Mimosas</p>
<p>Bureau de vote n°4 : salle Louis Aragon</p>	<p>Camping La Colombière Chemin de Serpaillat Chemin des Godières Impasse de Gampalou Impasse du Pressoir Impasse du Vieux Château Impasse Guy de Maupassant Impasse Pablo Picasso Impasse Verlaine Impasse Victor Hugo Le Tinal Les Hauts de Clonas Route du Colombier Rue Alfred de Musset Rue Auguste Rodin Rue Beyle Stendhal Rue Camille Claudel Rue Charlie Chaplin Rue de Mata Rue des Cyclamens Rue des Sources Rue du 19 mars 1962 Rue du Lavoir Rue Galilée Rue Georges Brassens Rue Jappeloup Rue Jean Perrin Rue Jules Guesde Rue Louise Michel Rue Marcel Paul Rue Van Gogh ZI rue Narvik Rue Danielle Mitterrand Chemin du Tinal</p>
<p>Bureau de vote n°5 : salle Louis Aragon</p>	<p>Rue Mérimée Chemin de la Pertuisière Chemin du Turrat Impasse Arthur Rimbaud Impasse Camélinat Impasse des Alizés Impasse E Romanet Impasse Gay Lussac Impasse Jacques Duclos Impasse Jean Rostand Impasse Jules Verne Impasse Lino Ventura Impasse Montgolfier Impasse Nicolas Boileau Impasse René Laennec Place Pierre et Marie Curie Rue Florence Arthaud Rue Camélinat Rue de Champanay Rue Denise Grey Rue Edwige Feuillère Rue Emile Romanet</p>

Rue François Truffaut
Rue Jacques Duclos
Rue Jean Cocteau
Rue Jean Marais
Rue Jean Rostand
Rue Jean Vilar (n° 3 à la fin)
Rue Jules Verne
Rue Léo Lagrange
Rue Louis Jovet
Rue Michel Petrucciani
Rue Paul Eluard
Rue Renoir
Rue Romain Rolland
Rue Romy Schneider
Rue Thimonnier
Rue Yves Montand
Impasse du Rotagnon
Impasse Jean-Pierre Bacri
Rue Gay Lussac
Rue Prosper Mérimée

